



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° CM.02/2018

CHOIX D'UNE PRESTATION INTEGREE DE SERVICE D'IMPRESSION ET DE MISE SOUS-PLI

La **BANQUE DE L'HABITAT** se propose de lancer un Appel d'Offres National pour le choix d'un prestataire de service d'impression et de mise sous-pli pour son courrier de masse.

Les représentants des entreprises qui désirent participer au présent appel d'offres, doivent se présenter au **Secrétariat permanent de la commission des marchés publics de la Banque de l'Habitat** sis – au **5^{ème} étage, bureau n° 507 de l'Immeuble administratif de la Banque de l'Habitat, à l'espace de Tunis Bloc K, 1073 Montplaisir**, munis de leur carte d'identité nationale et du cachet de l'entreprise représentée pour retirer le cahier des charges y afférent, contre la fourniture d'un reçu attestant le versement en espèce de la somme non récupérable de cent cinquante dinars (150d) au compte courant bancaire n° 14 207 207 3567000014 35 ouvert sur les livres de l'agence internationale de la BH sise à l'espace de Tunis, 1073 Montplaisir.

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale, en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de la Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central : 18, Avenue Mohamed V, 1080 Tunis.

Elles doivent être présentées conformément à l'article 3 du cahier des charges comme suit :

Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° CM.02/2018
CHOIX D'UNE PRESTATION INTEGREE
DE SERVICE D'IMPRESSION ET DE MISE SOUS-PLI »

Cette enveloppe extérieure doit renfermer sous peine de nullité :

1. Les pièces administratives énumérées à l'alinéa 3.1 de l'article 3 du cahier des charges y compris la caution bancaire provisoire dont le montant est fixé à dix mille dinars (10.000 d)
2. Une première enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe A – Offre technique ». Elle doit contenir les pièces énumérées à l'alinéa 3.1 de l'article 3 du cahier des charges.
3. Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « enveloppe B – Offre financière ». Elle doit contenir les pièces énumérées à l'alinéa 3.1 de l'article 3 du cahier des charges.

Les copies scannées des documents demandés sous formes originales ou de copies conformes aux originaux ne sont pas acceptées.

La date limite de réception des offres est **fixée au mardi 27/02/2018 jusqu'à 16 heures** ; date et heure limites fixées pour la réception des offres, sachant que la date d'arrivée consignée au cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi.

Toute offre incomplète ou parvenue après la date et l'horaire prescrits sera rejetée.